



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
8 juin 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-deuxième session

Bonn, 31 mai-9 juin 2010

Point 17 a) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011

Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note de l'état des contributions au 15 mai 2010¹ et a exprimé sa gratitude aux Parties qui ont versé en temps voulu leurs contributions indicatives au budget de base et pour le relevé international des transactions, et il a invité instamment les Parties qui ne l'ont pas encore fait à régler leurs contributions dans les meilleurs délais.
2. Le SBI a exprimé sa gratitude pour les contributions volontaires reçues des Parties, en particulier pour les travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention et du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
3. Le SBI a exhorté les Parties à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention de manière à assurer la participation la plus large possible aux négociations. Il a aussi instamment invité les Parties à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires afin de couvrir les coûts des sessions supplémentaires et des autres activités prévues qui ne sont pas financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention.

¹ FCCC/SBI/2010/INF.5.